



Conditions générales de vente

Gîte de Tourisme et d'Affaires

Article 1 - Durée de la location : le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 - Conclusion du contrat : la réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un **acompte de 30% du montant total du devis** réalisé au titre de la réservation et un exemplaire de ce dernier signé, avant la date indiquée sur le contrat.

Un exemplaire du contrat est à conserver par le client.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 - Règlement du solde : Le solde du prix du séjour est à verser avant votre arrivée ou au plus tard le jour de votre départ. En cas de non-règlement à la date convenue, des pénalités de l'ordre de 25% du montant à régler devront être versées en sus.

Moyens de paiement acceptés

Chèque bancaire à l'ordre de Mr et Mme JOURDAIN – Au gré des saisons (comptes français uniquement)
Virement bancaire (RIB transmis à la réservation)
ou espèces

Article 4 - Taxe de séjour : la communauté de communes de l'Ernée ne prélève pas de taxe de séjour

Article 5 - Assurances : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait ou résultant de son occupation des lieux.

Article 6 - Annulation par le client : toute annulation doit être notifiée et adressée au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail avec accusé de lecture.

Dans tous les cas l'acompte reste acquis au propriétaire.

a) Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux aucun remboursement ne sera effectué. Le solde du prix du séjour devra être réglé si celui-ci n'a toujours pas été versé.

b) Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date et heure d'arrivée indiquées sur le contrat, ce dernier devient nul et le propriétaire peut disposer du gîte. Le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

c) Si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 7 - Annulation par le propriétaire : toute annulation doit être notifiée et adressée au client par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail avec accusé de lecture. Le propriétaire reverse au client l'intégralité des sommes versées.

Article 8 - Arrivée : le client doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le gérant. Si vous ne pouvez respecter cet horaire, il est indispensable de prévenir en amont au :

06 70 88 34 18 ou à contact@gite-labaconniere.com afin d'indiquer votre horaire d'arrivée prévisionnel.

Article 9 - Capacité : le contrat est établi pour un nombre de personnes. Si le nombre de personnes est supérieur à celui prévu dans le contrat, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires ou à défaut de faire régler le montant dû.

Toute modification ou rupture de contrat sera considérée à l'initiative du client.

La capacité d'accueil totale du gîte est de 4 personnes maximum en couchage et ne pourra en aucun cas être dépassée.

Si le logement est loué à des fins professionnelles (capacité de 8 personnes en réunion)

Le nom, prénom de chaque représentant d'entreprise sera demandé par nos services avant l'arrivée ainsi que l'adresse complète et le numéro de téléphone de la société & l'adresse mail.

Article 10 - Utilisation des lieux : le client devra assurer le caractère calme et paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux. Les rassemblements pouvant entraîner nuisances sonores et débordements alcoolisés sont interdits. Afin de respecter la loi concernant le tapage nocturne, les soirées festives non autorisées par le propriétaire sont interdites.

En cas de non-respect la caution pourra être retenue et le propriétaire pourra demander aux locataires de quitter les lieux, sans aucun remboursement possible.

Article 11 – Tabagisme : il est strictement interdit de fumer dans le gîte. Une terrasse est à votre disposition pour cela. Les mégots de cigarettes doivent être déposés dans les contenants à sable mis à cet effet à l'extérieur du gîte.

Article 12 - Animaux : les animaux domestiques ne sont pas autorisés. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser le séjour. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 13 - État des lieux : un état des lieux est établi en commun et signé par le client et le gérant ou son représentant à l'arrivée. Le propriétaire fournit un inventaire détaillé qu'il vérifie et remet à jour après chaque location.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du client est constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du propriétaire mais quelques consignes seront tout de même à respecter par le client pendant le séjour et avant son départ. Noter : dans le cas où le gîte serait très désordonné et très sale, une indemnisation pourra être demandée si besoin. Le ménage d'après séjour est compris dans la location. Il est évalué à la hauteur de 100€.

Nous rappelons également que si un jeu de clés venait à être égaré, il serait facturé 50 € il en est de même si la vaisselle était retrouvée sales et non rangées (50€).

Lors du départ le client devra faire part des éventuelles pertes ou casses et les mentionner dans la partie « Observations lors de l'état des lieux de sortie » sur l'état des lieux fourni le jour d'arrivée.

Article 14 - Dépôt de garantie : une caution dont le montant s'élève à 350€ et est indiquée sur le contrat est demandée par le propriétaire. Celle-ci doit être réceptionnée, comme le solde du prix du séjour, au plus tard trente jours avant l'entrée dans les lieux. Le gîte ayant une grande surface intérieure et extérieure et les éléments constituant l'inventaire étant nombreux à vérifier et à comptabiliser, ce dépôt sera restitué au maximum dans les 20 jours suivant la fin du séjour, si aucune dégradation n'a été constatée lors de l'état des lieux de sortie et durant les trois semaines suivantes. Dans le cas contraire, il ne sera levé que lorsque tout aura été remboursé. Si le montant du dépôt de garantie n'est pas suffisant pour couvrir les réparations, le propriétaire demandera le remboursement du surplus.

Article 15 - Modalités de dépôt de garantie et de la caution ménage : à l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant 350€ est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Ce dépôt de garantie doit être fait par chèque à l'ordre de Mr et Mme JOURDAIN – « Au gré des saisons ». Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées ou des biens manquants ou bien si nécessité de facturer des frais de ménage supplémentaire.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 16 - Paiement des charges : en fin de séjour, le client doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix du séjour. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le contrat et un justificatif est remis par le propriétaire.

Le prix du séjour comprend l'eau, le gaz, l'électricité et le chauffage. Les communications téléphoniques ne sont pas

incluses. Le cas échéant, une facture sera envoyée au client dans les semaines suivant la fin de la location à réception de la facture de l'opérateur téléphonique par le propriétaire. Une copie de cette dernière sera jointe à la facture au client.

Article 17 - Litiges : toute réclamation relative à l'état des lieux, au descriptif et à l'inventaire doit être soumise au propriétaire au tout début du séjour.

Toute autre réclamation doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre ou mail au propriétaire.

Article 18 - Conditions de règlements conformément aux articles L 441-9 et L 441-10 du code de commerce :

- Aucun escompte et aucune remise pour paiement anticipé.
- Taux des pénalités exigibles en cas de retard de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal.
- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due en sus des pénalités de retard : 40€.

Article 19 - Ayant son siège social en France, l'entreprise individuelle « Au gré des saisons dirigée par Mr et Mme JOURDAIN » est exclusivement soumise à la réglementation française et européenne en matière de données personnelles et aux avis émis par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) auprès de laquelle vous pouvez introduire une réclamation.

Article 20 - Droits à l'image : vous acceptez expressément et sans contrepartie que le gîte (exploité par Mr et Mme JOURDAIN) utilise pour ses besoins promotionnels les supports de photographies de vous et vos enfants qui pourraient être pris pendant votre séjour.

Nous ne récoltons que les données utiles à la bonne réalisation de notre relation commerciale et à des fins comptables. Nous nous engageons à ne transmettre en aucun cas les informations que vous nous avez communiquées à d'autres sociétés, organismes ou tierces personnes.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen (UE 2016/679) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à nous par e-mail à

Contact@gite-labaconniere.com ou en nous adressant un courrier postal à l'adresse suivante :

Gîte Au gré des Saisons

Mr et Mme JOURDAIN

23, Chemin de la Tiersinais

53240 LA BACONNIERE